

## PROCES VERBAL

## Séance du 7 octobre 2025

Nombre de membres :		
En exercice	Présents	Votants
11	8	10

Le 7 octobre 2025 à 19h00, le Conseil Municipal d'Ozenx-Montestrucq s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, Alain LENGLET, affichée et transmise par voie électronique le 2 octobre 2025, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Alain LENGLET, Maire, *qui a reçu procuration de Marie-Laure CASET, Michel SARTHOU, qui a reçu procuration de Céline BELANGER, Laëtitia BELLEGARDE et José AFONSO, adjoints, Gabrielle AMESTOY, Didier HOOG, Jeanine CAMORS et Florence DUCHAMPS, conseillers municipaux.*

Excusés : Marie-Laure CASET, *qui a donné procuration à Alain LENGLET et Céline BELANGER, qui a donné procuration à Michel SARTHOU*

Absents : Vivien POUSTIS

Secrétaire de séance : Michel SARTHOU

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 août 2025
- Finances communales :
  - Révision loyer presbytère
  - Adhésion au groupement de commande de la CCLO pour l'achat de fournitures administratives
  - Remboursement d'achat de boîtes au professeur de l'école de Montestrucq
  - Remboursement surconsommation eau Christophe LAMOTHE
- Personnel : mise à disposition de la secrétaire au Syndicat de Gréchez
- Travaux énergétique salle des fêtes d'Ozenx : choix d'un maître d'œuvre
- Rapport d'activités de la CCLO
- Questions diverses

---

**1) Réunion du conseil municipal : ajout de 2 points à l'ordre du jour de la séance (Délibération n° 2025\_10\_07\_01)**

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir deux points à ajouter aux débats :

- Proposition d'adhésion au CAUE 64
- Avenant ou bouclier cyber 64 avec la Fibre 64

Il sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter ces points à la présente séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Accepte d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Pour	Abstention	Contre
10	0	0

**2) Adoption du procès-verbal de la séances précédente (Délibération n° 2025\_10\_07\_02)**

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du 26 août 2025 qu'il a joint à la convocation de la séance du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 août 2025

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques

Pour	Abstention	Contre
10	0	0



**PROCES VERBAL****Séance du 7 octobre 2025****3) Location logement presbytère : montant loyer (Délibération n° 2025\_10\_07\_03)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le locataire du logement du presbytère lui a remis sa lettre de préavis : ce logement sera de nouveau disponible à la location à compter du 25 novembre prochain.

Il rappelle que le montant du loyer s'élève à 528,04 €/mois. Ce logement étant conventionné PALULOS, le montant du loyer ne peut dépasser 552,73 €.

Il propose à l'assemblée de se prononcer sur le montant du loyer à appeler pour le prochain locataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Fixe à 549 € par mois, le montant du loyer du logement du presbytère à compter de la signature du prochain bail**

**Charge** Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- L'agence Guy HOQUET, chargée de la mise en location de ce bien,
- Monsieur le Comptable public du Service de Gestion Comptable de Mourenx-Orthez

Pour	Abstention	Contre
10	0	0

**4) Communauté de Communes de Lacq-Orthez : Adhésion au groupement de commande pour l'achat de fournitures administratives (Délibération n° 2025\_10\_07\_04)**

Par courrier en date du 22 septembre 2025, la Communauté de communes de Lacq-Orthez avait interrogé les communes sur leur volonté de participer au groupement de commandes pour l'année 2025 entre la Communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres, et le cas échéant, de sélectionner les procédures proposées.

Pour mémoire, la consultation entrant dans le champ d'application du groupement de commande était la suivante : Travaux routiers sur différentes voies de la Communauté de communes de Lacq-Orthez.

Or, il est à présent proposé de rajouter une nouvelle consultation. Il s'agit d'Achat et livraison de fournitures de bureau, de papier et de consommables informatiques pour la Communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**Décide de prendre part à la consultation Achat et livraison de fournitures de bureau, de papier et de consommables informatiques pour la Communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres.**

**Autorise** le Maire à signer l'avenant à la convention de groupement de commande ci-joint

**Charge** Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez
- Monsieur le Comptable Public de Mourenx-Orthez

Pour	Abstention	Contre
10	0	0

**5) École : Remboursement de fournitures au professeur des écoles (Délibération n° 2025\_10\_07\_05)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un nouvel enseignant, Jérôme PEYOU, exerce à l'école de Montestrucq depuis la rentrée de septembre.

Il indique informe qu'avant la rentrée des classes, ce nouvel enseignant est venu prendre possession de sa nouvelle classe et a fait énormément de rangement. Pour cela, il a dû acheter des fournitures, et notamment des boîtes de rangement.

Monsieur le Maire propose de lui rembourser ces boîtes dont le coût s'élève à 105,47 € (justificatifs d'achat fournis), car elles sont amenées à rester dans cet établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Décide de rembourser la somme de 105,47 € à Jérôme PEYOU au titre de l'achat de fournitures pour l'école**

**Charge** monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Comptable Public du SGC de Mourenx-Orthez

Pour	Abstention	Contre
10	0	0



**PROCES VERBAL****Séance du 7 octobre 2025****6) Logement presbytère : Remboursement surconsommation d'eau au locataire (Délibération n° 2025\_10\_07\_06)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par courrier du 27 août 2025, Christophe LAMOTHE, locataire du presbytère rappelle avoir perçu une facture d'eau « exorbitante » lors de son entrée dans le logement en 2022. Cette surconsommation était liée à une fuite d'eau au niveau des toilettes, qui a tardé à être réparée.

Vérification des consommations d'eau faite auprès du Syndicat de Gréchez, Monsieur le Maire confirme que la première facture d'eau de Monsieur Lamothe enregistrait 208 m<sup>3</sup> pour la période de février à mai 2022 (soit 4 mois), alors que par la suite, sa consommation moyenne tournait aux alentours de 23 m<sup>3</sup> pour 6 mois.

Il précise que Monsieur LAMOTHE a été informé de cette surconsommation, au moment de la relève, le 18 mai et qu'il ne l'a signalé à la mairie que le 3 juin, soit 16 jours plus tard. Le plombier a ensuite tardé à intervenir. Par ailleurs, il ajoute que cette fuite n'était pas présente avant puisque la commune n'a consommé qu'un m<sup>3</sup> durant la période d'août à décembre 2021.

Il propose malgré tout, d'accorder un geste à Monsieur LAMOTHE.

*Considérant que la commune a pris à sa charge la réparation de la chasse d'eau*

*Considérant que le locataire a tardé à signaler le problème à la mairie*

Après en avoir largement débattu, le Conseil Municipal :

**Décide** de limiter son remboursement la somme de 200 € à Christophe LAMOTHE au titre de sa surconsommation d'eau liée à une fuite aux toilettes

**Charge** monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur Christophe LAMOTHE,
- Monsieur le Comptable Public du SGC de Mourenx-Orthez

Pour	Abstention	Contre
10	0	0

**7) Gestion du personnel : Mise à disposition d'un agent au Syndicat de Gréchez (Délibération n° 2025\_10\_07\_07)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'accueil d'un agent employé par la commune d'Ozenx-Montestrucq au sein des services administratif et financier du Syndicat de Gréchez par l'intermédiaire d'une mise à disposition, pour assurer une surcharge de travail exceptionnelle, liée à la préparation de la fusion des services des eaux et d'assainissement de ce Syndicat avec ceux de la Ville d'Orthez et des communes de Bérenx et Salles-Mongiscard.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Décide** de mettre à disposition un agent à hauteur de 4 heures par semaine pendant 4 mois maximum au syndicat de Gréchez

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition figurant en annexe, avec Pierre ZIEGLER, Président du Syndicat de Gréchez

**Charge** monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président du Syndicat de Gréchez
- Monsieur le Comptable Public du SGC de Mourenx-Orthez

Pour	Abstention	Contre
10	0	0

**8) Travaux énergétiques de la salle des fêtes d'Ozenx : adhésion au CAUE 64 (Délibération n° 2025\_10\_07\_08)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes d'Ozenx. Il rappelle qu'un diagnostic énergétique avait été réalisé par le biais de Territoire d'Energie du 64.

Il informe l'assemblée que le CAUE64 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) accompagne les collectivités dans leurs projets de travaux. Il propose de les solliciter afin d'avoir un ordre d'idée du coût des travaux.

Il précise que le CAUE64 est investi d'une mission de service public dont l'action est orientée vers la qualité architecturale, urbaine, environnementale et paysagère, la préservation de notre environnement et la valorisation de notre patrimoine. Il est financé par une partie de la Taxe d'Aménagement, mais également par les adhésions qui sont facultatives. Le coût de cette adhésion s'élève, pour la commune d'Ozenx-Montestrucq, à 210 € par an. Il propose de soutenir cet organisme à but non lucratif, en y adhérant.



**PROCES VERBAL****Séance du 7 octobre 2025**

Après avoir écouté Monsieur le Maire dans ses explications, le Conseil Municipal :

**Décide d'adhérer au CAUE64**

**Charge** Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président du CAUE64
- Monsieur le Comptable Public du SGC d'Orthez-Mourenx

Pour	Abstention	Contre
10	0	0

**9) Communauté de Communes de Lacq-Orthez : présentation du rapport d'activité (Délibération n° 2025\_10\_07\_09)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité ainsi que le Compte Administratif de l'exercice 2024 de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.

Il rappelle que les textes prévoient que ces documents soient communiqués au Conseil Municipal.

Il propose de leur adresser également par mail.

Le Conseil Municipal :

**Prend connaissance** du rapport d'activité 2024 et du Compte Administratif 2024 de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez

**Charge** Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez

Pour	Abstention	Contre
10	0	0

**10) Déploiement du bouclier Cyber64 : avenant n°1 à la convention avec la Fibre64 (Délibération n° 2025\_10\_07\_10)**

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif «Bouclier Cyber64», élaboré en 2022 et déployé depuis janvier 2023, a démontré son utilité en ayant permis à 335 communes et 6 communautés de communes des Pyrénées-Atlantiques de bénéficier, sans reste à charge, d'un socle de services et d'outils de cybersécurité française et européenne : antispam, antivirus de dernière génération, gestionnaire de mots de passe, sauvegarde des données sécurisée dans un cloud souverain.

Cela représente plus de 900 PC protégés, plus de 600 coffres-forts de mots de passe ouverts, plus de 1300 adresses email protégées contre les spams et tentatives d'hameçonnage et plus de 20 To de données sauvegardées.

Il précise qu'à ce jour, et depuis la mise en place du dispositif, aucune commune bénéficiaire n'a été victime d'une cyberattaque. Toutefois, les risques demeurent et les menaces ne cessent de croître. La nécessité de poursuivre l'accompagnement des collectivités s'impose.

Cofinancé par l'ANSSI à hauteur de 70 % pour une durée de trois ans, et à 30 % par La Fibre64, le «Bouclier Cyber64» prendra fin le 31 décembre 2025 conformément à la convention signée avec le SGDSN en 2023.

Considérant la volonté du Syndicat Mixte de maintenir un niveau élevé de sécurité informatique dans la majorité des communes et communautés de communes du département, il est proposé de prolonger le dispositif pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028 et d'étendre le dispositif aux PC des écoles publiques gérées par les communes ou toute autre structure compétente en matière scolaire.

Pour les bénéficiaires actuels du dispositif, les modalités de financement restent inchangées, avec une prise en charge à 100 % et un reste à charge à zéro à périmètre constant. Toutes les communes et communautés de communes bénéficiaires à ce jour continueront à bénéficier du dispositif pendant 3 années de plus jusqu'au 31 décembre 2028, via un avenant type annexé à la présente délibération. Les outils proposés dans le cadre du dispositif (antispam, gestionnaire de mots de passe, sauvegarde à distance, antivirus) restent identiques.

Le financement se faisant à périmètre constant (nombre de licence et espace de stockage au 30/09/2025), toute demande supplémentaire sera soumise à devis via la centrale d'achat de la Fibre64 à des conditions tarifaires négociées.

Monsieur le Maire expose le projet d'avenant n°1 à la convention relative au déploiement du Bouclier Cyber64 fixant les dispositions modifiées et propose de l'adopter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Décide d'accepter** l'avenant n°1 à la convention relative au déploiement du Bouclier Cyber64



## PROCES VERBAL

## Séance du 7 octobre 2025

**Autorise** Monsieur le Maire à signer cet avenant

**Charge** Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président de la Fibre64

Pour	Abstention	Contre
10	0	0

**11) Questions diverses**

- Retraite agent d'entretien des locaux

Monsieur le Maire rappelle que l'agent qui effectue l'entretien ménager de la mairie va faire valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année. Il va falloir la remplacer.

- Travaux placé logement mairie

Monsieur le Maire expose un devis qu'il a reçu de l'entreprise DA COSTA PLACO pour isoler du froid la porte du grenier de l'appartement de la mairie.

Les élus souhaitent qu'en plus des travaux prévus, Monsieur Da Costa pose une plaque d'isolation sur la porte. Un devis va également être demandé pour équiper ce logement d'un chauffage avec pompe à chaleur et SPLIT.

- Travaux voirie

Didier HOOG souhaite savoir si le propriétaire riverain du chemin Cabana a prévu de nettoyer le fossé afin de permettre aux eaux pluviales de s'écouler.

Monsieur le Maire lui répond que ce riverain estime que ce n'est pas son fossé qui empêche les eaux de s'écouler normalement et qu'il n'a pas l'intention de le nettoyer.

- Évènements à venir

Gabrielle AMESTOY rappelle les prochaines échéances :

- Cadeaux de Noël aux aînés de la commune
- Cérémonie du 11 novembre
- Téléthon (une réunion est prévue le 10 octobre à Loubieng)
- Repas du Conseil Municipal.

***Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 20h30***

La présente séance comprend **10** délibérations numérotées de **1 à 10**.

N° délibérations	Objet
1	Ajout de 2 points à l'ordre du jour de la séance
2	Adoption du procès-verbal de la séance du 26 août 2025
3	<u>Logement presbytère</u> : fixation du loyer
4	<u>Communauté de Communes de Lacq-Orthez</u> : Adhésion au groupement de commande pour l'achat de fournitures administratives
5	<u>École</u> : remboursement au professeur des écoles
6	<u>Logement du presbytère</u> : remboursement d'une surconsommation d'eau au locataire
7	<u>Gestion du personnel</u> : mise à disposition d'un agent au Syndicat de Gréchez
8	<u>Travaux énergétiques de la salle des fêtes</u> : adhésion au CAUE 64
9	<u>Communauté de Communes de Lacq-Orthez</u> : présentation du rapport d'activité
10	<u>Déploiement du bouclier Cyber64</u> : avenant n° à la convention avec la Fibre64



**PROCES VERBAL**

**Séance du 7 octobre 2025**

**Liste des membres présents :**

- |                                  |                      |
|----------------------------------|----------------------|
| - Alain LENGLLET, Maire,         | - Gabrielle AMESTOY, |
| - Michel SARTHOU, adjoint,       | - Jeanine CAMORS,    |
| - Laëtitia BELLEGARDE, adjointe, | - Florence DUCHAMPS  |
| - José AFONSO, adjoint,          | - Didier HOOG        |

**Signatures :**

Le Maire,

Alain Lenglet

Le secrétaire de séance

Michel Sarthou

